



Chambéry, le 13 juillet 2022

Monsieur Philippe FERRARI
Mairie de Sainte-Reine
561 route de Sainte-Reine
73630 SAINTE REINE

n/ref DRO/BVI/07/2022/ n°1478
objet Sécheresse alerte renforcée
affaire suivie par Cyrille GIREL 04 79 96 86 70 choix 4
courriel eau.assainissement@grandchambery.fr

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs semaines, la situation de sécheresse s'aggrave. Le Comité ressource départemental de la Direction Départemental des Territoires a placé le 6 juillet une partie de la Savoie dont le territoire de Grand Chambéry en **alerte sécheresse renforcée**.

L'arrêté sécheresse relatif à cette décision prescrit un certain nombre de mesures temporaires de restrictions des usages de l'eau dont je vous rappelle les principales interdictions :

- Interdiction d'arrosage des pelouses, jardins potager et espaces verts (hors usage d'eaux pluviales stockées préalablement)
- Interdiction d'arrosage des stades et autres espaces sportifs entre 8h et 20h
- interdiction de laver les véhicules hors des stations professionnelles
- Interdiction de lavage des façades, toitures et voiries (hors impératifs sanitaires ou sécurité et hors usage des balayeuses-laveuses automatiques)
- Interdiction de remplissage des piscines (hors remise à niveau et 1ère mise en eau)
- Interdiction de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert
- Interdiction de prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et nappes

Les agriculteurs conservent le droit d'irriguer les cultures sauf entre 9h et 20h. L'irrigation des cultures par système localisé ou à partir de réserve d'eaux pluviales reste autorisée sans limitation de durée

Ces mesures visent à limiter les consommations d'eau non indispensables dans le but de préserver la ressource aux usages prioritaires et de sauvegarder les écosystèmes aquatiques.

Je vous remercie du relais que vous pourrez être auprès de vos administrés par le biais de votre newsletter, affichage, panneaux lumineux... ainsi qu'auprès de vos services afin de les prévenir de la situation.

La police de l'eau peut effectuer des contrôles afin de s'assurer du respect des restrictions temporaires. Des sanctions sont appliquées en cas de non-respect.

Le Service des eaux de Grand Chambéry surveille de très près la situation et vous en êtes informés lors de chaque conseil d'exploitation. Le dernier en date vous présentait l'état des sources et de la nappe et la situation décrite ne s'améliore pas vu le manque de précipitations et la chaleur. **Il est donc**

**GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES EAUX**

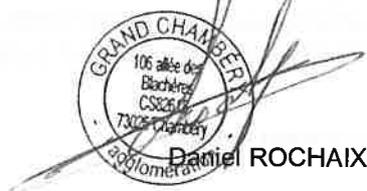
298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 70 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

important de sensibiliser les habitants de votre commune ainsi que vos services au fait d'avoir une utilisation parcimonieuse de la ressource en eau et de respecter scrupuleusement les interdictions listées ci-dessus.

Des outils de communication sont à votre disposition sur le site de la préfecture : <https://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Secheresse-La-Savoie-placee-en-alerte-renforcee>
Notamment les affiches expliquant les restrictions et interdictions.

Je compte sur vous et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales.



Daniel ROCHAIX

The stamp is circular with the text: GRAND CHAMBERY, 106 allée des Blochères, CS226 07, 73025 Chambéry, 90010méra.